

Les Célibataires Conspues.

La tranquillité déjà si précaire des pauvres célibataires est gravement menacée. De sinistres rumeurs arrivent de toutes parts, augurant une ère de persécution pour ces proscrits du bonheur.

Dans le duché de Bade on leur enlève leurs droits civiques, ailleurs on leur impose de lourdes taxes, et dans la capitale de l'Illinois un chevaleresque député a soumis au parlement le projet de loi suivant :

“ Il est résolu que, tout homme de trente-deux ans ou plus, qui a négligé de se mettre en règle avec la loi naturelle et morale lui enjoignant, comme à tous ses semblables, de fonder une famille, paye un impôt annuel. Quand la somme résultant de la perception de cet impôt aura atteint cinquante mille dollars, qu'on l'utilise pour la fondation d'un asile ou *home* pour les vieilles filles.”

Il faut savoir combien élégants et confortables sont ces *homes* américains pour comprendre quelle éclatante vengeance le sympathique législateur rêve en faveur de ses protégées.

Les coupables [passibles de l'amende seront jugés par un jury composé de femmes de soixante ans révolus. Tout inculpé qui, devant ce comité inquisitorial, ne pourra justifier de trois démarches sérieuses auprès du beau sexe, dans le but de légitime mariage, passera sous les fourches caudines de la taxe.

On a oublié de statuer que les demoiselles ayant rebuté les aspirants, et responsables par conséquent de leur malheur, ne pourront prétendre à aucune compensation, et qu'elles seront exclues du *Refugium Virginium*.

Comme troisième amendement, on devrait autoriser les sujets libérés par le jury des matrones, c'est-à-dire les célibataires sans le vouloir, à s'aller distraire parmi la congrégation des filles délaissées.

Mais au fait, il y a ici une objection :

C'est que par un retour ironique des choses, le mariage se mette à décimer les rangs des vénérables pensionnaires, enlevées une à une par les vieux garçons pénétrés de ferme propos, et que le *Refuge de la Consolation* se voie forcé de fermer ses portes...

Et alors le somptueux édifice, qui promettait de perpétuer le nom de son fondateur, en abritant dans la suite des âges la plus imméritée des infortunes, restera vacant et inutile ! ... Ah, mais non ! J'ai une idée : qu'on y enferme alors ensemble les célibataires de consentement et les vieilles filles réfractères à l'hyménée.

L'Etat de l'Illinois pourra au moins se vanter de posséder une succursale de l'Enfer du Dante, et l'on viendra de loin pour voir le plus intéressant des musées d'antiquités.

La Maison du XXe siècle.

Nous trouvons dans le *Génie* l'intéressante fantaisie suivante, sous la signature de M. G. Christie, architecte. Il est curieux de constater que le rêve de l'architecte français est déjà réalisé depuis quelques années dans nos maisons américaines.

C'était par une de ces longues soirées hivernales dont la tardive saison que nous venons de traverser nous gratifiait.

Nous venions de bâcher ferme sur des cahiers des charges où, en une aride besogne, il nous fallait, pour un maximum de solidité et de confort, trouver le minimum de dépense.

Ne faut-il pas cela pour faire face aux exigences du capital à engager ?

L'atmosphère s'était échauffée dans notre pièce bien close, et, la fatigue cérébrale aidant, nous nous abandonnâmes à la molle paresse du corps pour laisser toute liberté à l'intellect.

Combien alors l'horizon s'élargit quand on quitte la terre-à-terre qui, par ces temps de finance, doit être la base de toute opération de construction !

Reportons nos pensées au loin, bien loin, dans la nuit des temps ; ce sont nos confrères tout à leur art et aux conceptions qu'il engendre.

Avec leurs moyens primitifs, ils élèvent des temples et des basiliques dont la superstition des hommes fait tous les frais ; puis aux rois, leurs chefs reconnus ou imposés, ils édifient de somptueux palais.